

Province de Québec  
MRC de Bonaventure

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-12**  
**« RÈGLEMENT EN MATIÈRE D'ABATTAGE D'ARBRES EN FORÊT**  
**PRIVÉE » SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE BONAVENTURE**

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE  
INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-12  
« RÈGLEMENT EN MATIÈRE D'ABATTAGE D'ARBRES EN FORÊT PRIVÉE »  
SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE BONAVENTURE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée :

**QUE** Conseil des maires de la MRC de Bonaventure, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2023-04-91 lors de la séance régulière du 19 avril 2023, du projet de Règlement numéro 2023-12 (Règlement en matière d'abattage d'arbres en forêt privée) sur le territoire de la MRC de Bonaventure, tiendra une assemblée publique de consultation le 2 mai 2023, à compter de 16h00 à la salle de conférence de la MRC de Bonaventure à New Carlisle (51, rue Notre-Dame) ce, en conformité de la Loi;

**QUE** ce projet de Règlement a pour objet et conséquence d'adopter les normes et les dispositions relatives à l'abattage d'arbres en forêt privée sur le territoire de la MRC de Bonaventure;

**QUE** ce projet de Règlement vise les personnes habiles à voter de tout le territoire de la MRC de Bonaventure;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le préfet (ou un autre membre de la commission désigné par le Conseil) expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet ;

**QUE** ce projet de Règlement ne contient pas de disposition propre à un Règlement susceptible d'approbation référendaire ;

**QUE** ce projet de Règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Bonaventure, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à New Carlisle, ce 24 avril 2023.



François Bujold,  
Directeur général et greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**de l'AVIS PUBLIC de  
L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-11  
« RÈGLEMENT EN MATIÈRE D'ABATTAGE D'ARBRES EN  
FORÊT PRIVÉE »  
SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE BONAVENTURE**

Je, soussigné, François Bujold, certifie sous mon serment d'office  
que j'ai publié l'avis ci-avant conformément à la Loi,  
le 24 avril 2023.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 24<sup>ème</sup> jour d'avril 2023.



François Bujold,  
Directeur général et greffier-trésorier